

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 348

présenté par
M. de Ruyg-----
ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article relatif aux abattements sur les droits de succession constitue une mesure injuste bénéficiant à une petite partie de la population pour un coût démesuré pour l'ensemble des Français. À ce titre, il doit être supprimé.